



académie
Nancy-Metz
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Meurthe-et-Moselle



**ARRETE PORTANT DECISIONS D'IMPLANTATIONS
ET DE RETRAITS D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU 1er DEGRE
POUR LA RENTREE 2017**

VU l'article L 211-1 du Code de l'Education
VU l'article L 211-8 du Code de l'Education
VU le décret du 11 juillet 1979

VU la circulaire ministérielle du 03 juillet 2003

VU l'arrêté de carte scolaire du 15 février 2017
VU l'additif n° 1 du 17 mars 2017 et l'additif n° 2 du 30 juin 2017
à l'arrêté de carte scolaire du 15 février 2017

VU l'avis du Comité Technique Spécial Départemental
en date du 5 septembre 2017
VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale
en date du 7 septembre 2017

Tél : 03.83.93.56.16

REF. à rappeler :
ND/M-PF poste 356.16

**La Rectrice de la région académique Grand Est,
Rectrice de l'académie de NANCY-METZ,**

A D D I T I F N°3 à l'arrêté de carte scolaire du 15 février 2017

Article 1 - Sont autorisées, à compter de la rentrée 2017, les mesures suivantes :

A - IMPLANTATIONS ET RETRAITS DE POSTES PREELEMENTAIRES

1) Implantation de poste préélémentaire

<i>n° localité</i>	<i>école</i>	<i>nb de poste</i>	<i>observations</i>
13 VALLEROY	E.M.PU Emile DUHAMEL	1	Implantation d'un poste provisoire pour l'année scolaire 2017-2018

3) Retrait de poste préélémentaire

<i>n° localité</i>	<i>école</i>	<i>nb de poste</i>	<i>observations</i>
25 VANDOEUVRE-LES-NANCY	E.M.PU Pierre BROSSOLETTE	1	Confirmation du retrait

B - IMPLANTATIONS ET RETRAITS DE POSTES ELEMENTAIRES

1) <u>Implantations de postes élémentaires</u>			
<i>n° localités</i>	<i>écoles</i>	<i>nb de postes observations</i>	
29 CUSTINES	E.E.PU GUINGOT	1	Implantation d'un poste
30 FROUARD	E.E.PU Raymonde PIECUCH	0,5	Implantation d'un demi-poste
31 LUNEVILLE	E.E.PU Quai de STRASBOURG	1	Implantation d'un poste provisoire pour l'année scolaire 2017-2018
32 NANCY	E.E.PU BEAUREGARD	1	Implantation d'un poste provisoire pour l'année scolaire 2017-2018
33 <u>RPI</u>			
OCHEY	E.P.PU	1	Confirmation de l'implantation
MOUTROT	E.E.PU		

Article 2 – Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'application du présent arrêté.

Nancy, le 11 septembre 2017

**POUR LA RECTRICE, ET PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'EDUCATION NATIONALE,
DIRECTRICE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

signé

Emmanuelle COMPAGNON